

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABRE

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEJEAN, Maire.

Présents : BORDIN Fabrice, BALANSA Jean-Louis, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGES Nelly, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm et DEJEAN Marie-Pierre (secrétaire de mairie).

Secrétaire de séance : SOUBIES Sébastien

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2023

1) Désignation d'un référent déontologues pour les élus :

Les communes ont l'obligation de désigner un référent déontologues pour les élus.

La commune de Gabre ayant recueilli l'accord de Monsieur Claude Beaufils, celui-ci est désigné par le conseil municipal.

Délibération accordée

POUR : 11	CONTRE :	ABSTENTION :	PROCURATION :
-----------	----------	--------------	---------------

2) Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques :

Conformément aux dispositions des articles 432 – 12 du Code pénal et elle 21 31 – 11 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur déjà Jean-Paul ne participe ni au débat ni au vote Monsieur DEJEAN Jean-Paul ayant quitté la salle, Madame FOURNIÉ Arièle premier adjoint préside la séance.

Elle informe le conseil municipal, que la société EDF renouvelable France où la société de projet appartenant à 100 % à EDF renouvelables France souhaite réaliser une concertation citoyenne sur la commune de Gabre.

Après concertation le conseil municipal autorise la réunion publique organisée par la société EDF renouvelable France où la société de projet appartenant à 100 % à EDF renouvelables France

POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTION :	PROCURATION :
-----------	----------	--------------	---------------

3) Information de l'école de Montégut Plantaurel :

Le RPI du SIVOM du Plantaurel nous informe d'une augmentation du tarif de la cantine, et souhaite que la commune participe à compter du 1^{er} janvier 2024 à la hauteur de 1.24 € par repas et par enfant afin d'alléger les familles.

Trois enfants de la commune y sont scolarisés, dont deux en garde alternée.

Après concertation, la commune est d'accord de participer à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'aux grandes vacances scolaires 2024.

Pour les années à venir, la question sera remise à l'ordre du jour pour ses enfants, jusqu'à la fin de leur cursus primaire.

Pour ce qui est des nouvelles inscriptions, le conseil municipal n'autorisera pas le maire à signer des dérogations aux parents souhaitant mettre leurs enfants à l'école de Montégut.

Si l'on se réfère à la carte scolaire, les enfants de la commune de Gabre doivent être scolarisés à l'école du Mas d'Azil.

Un courrier va être rédigé pour en informer le RPI de Montégut Plantaurel.

4) Logiciel de sauvegarde des données

La commune a demandé devis à Monsieur Cambus, Ariège informatique à la Bastide de Sérout concernant un système de sauvegarde en cas d'attaque informatique.

Montant du devis de 228 € qui, comprend l'abonnement pour un an pour la licence, ainsi que l'achat de disque dur externe et l'installation et la configuration.

L'abonnement annuel sera dans les 50 € tous les ans.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis.

5) Animaux errants :

La solidarité s'organise pour essayer de placer les chats dans des fermes alentour.

6) Questions diverses :

a) Assainissement du village : le maire informe que Monsieur COURNEIL Président de la communauté des communes et Monsieur BARTHE le directeur sont passés à la mairie pour voir les problèmes sur notre commune.

Le maire leur a fait part des problèmes concernant l'assainissement collectif du village qui est toujours à l'arrêt.

À leur demande, la secrétaire a envoyé par mail tout le dossier ainsi que le rapport du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique qui avait été faite en novembre 2022 afin de voir avec notre député Monsieur PANIFOUS, si notre dossier pouvait avancer.

b) Problème avec la poste

Suite avec un problème avec une factrice, le maire a pris contact avec un supérieur de la poste et celui-ci l'a informé que le courrier de la mairie ne sera plus délivré dans la boîte aux lettres du maire de chaque commune, il sera mis dans la boîte aux lettres de la mairie.

Il informe également que chaque administré sera obligé de venir mettre leurs courriers dans la boîte aux lettres de la poste qu'il y a sur le mur de la mairie. Le maire informe qu'il va en parler lors de la prochaine réunion à la communauté de communes est proposé aux maires de faire un courrier commun pour qu'au moins le courrier de la mairie, soit laissé à leurs domiciles respectifs.

c) Devis débroussaillage du toit de la maison de la tour, le conseil municipal demande qu'un devis soit demandé à d'autres entreprises

d) Fissure au clocher de l'Eglise, voir si la mairie peut passer en catastrophe naturelle

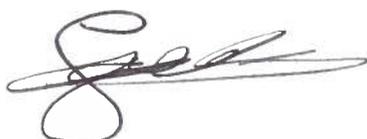
e) Achat Balai et Vidéoprojecteur : le conseil municipal décide de choisir le balai filaire et le vidéoprojecteur le moins cher en prenant l'option enceinte muse à 180 €

f) éclairage public à GOUAZE, la majorité du hameau souhaite que l'éclairage public soit définitivement éteint. Le maire informe que les habitants fassent un courrier à la mairie pour qu'elle puisse en avertir le SDE09

g) Demande de nettoyer les chemins de Soulembel, Rieutailhol, Coudère, et Tardieu.

h) Association Entraide Arize Lèze : Gilles EYCHENNE communique conseil municipal, les besoins de l'association entraide - Arize Lèze. Après discussion le conseil municipal vu l'heure tardive, souhaite reporter la décision au prochain conseil.

SOUBIES Sébastien



DEJEAN Jean Paul

